

Madame Annick GIRARDIN

Ministre de la Réforme de l'Etat

De la Décentralisation et de la Fonction Publique

80, rue de Lille

75007 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. DBa/GM

Paris, le 27 Mai 2016

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : PREAVIS DE GREVE DU MERCREDI 1^{ER} JUIN 2016 A 20 H AU VENDREDI 3 JUIN 2016 A 8 H

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 521-2, L 521-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération FORCE OUVRIERE DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE de s'associer à l'initiative prise par la Confédération générale du Travail FO en déposant un préavis de grève interprofessionnelle pour le jeudi 2 juin 2016 contre le projet de loi « travail ».

Il couvrira les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Cette grève portera sur les revendications suivantes :

- **Retrait du projet de loi Travail imposée par le 49.3**
- **Rémunérations :**
 - Arrêt du gel et augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice ;
 - Attribution de 50 points d'indice uniformes pour tous ;
 - Revalorisation des pensions.
- **Carrières :**
 - Rétablissement de la durée minimum pour la prise d'échelon ;
 - Revalorisation significative des ratios promus/promouvables, première étape vers un déroulement de carrière linéaire.
- **Effectifs/conditions de travail :**
 - Arrêt des suppressions de postes ;
 - Création des emplois statutaires nécessaires aux collectivités et établissements de la fonction publique hospitalière pour l'accomplissement de leurs missions de service public.
- **Service public :**
 - Arrêt des baisses budgétaires initiées par la politique d'austérité, le Pacte de responsabilité et la baisse des finances publiques ;
 - Abandon des contre-réformes territoriales et hospitalières.

Afin de permettre aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du mercredi 1er juin 2016 à 20 heures au vendredi 3 juin 2016 à 8 heures.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

